

BAREME D'HONORAIRES

* Applicable au 01/01/2024 *

Les honoraires sont toujours dus par le mandant, sauf stipulation contraire. Ils sont exigibles dès la levée des conditions suspensives liées à l'accord des parties et payables sur les premiers fonds de la transaction, à la signature authentique de la vente ou à la signature du bail et de l'acte de cession.

- HONORAIRES DE VENTE : Montants maximums calculés sur le montant HT(hors taxe) TVA : 20%

Prix compris entre :		HT	TTC
0 €	à 30.000 €	Forfait : 2491,67 €	Forfait : 2990 €
30.001 €	à 75.000 €	5,83 %	7,00 %
75.001 €	à 150.000 €	5,00 %	6,00 %
150.001 €	à 700.000 €	4,17 %	5,00 %
700.001 €	à 1500.000 €	3,33 %	4,00 %
Au-delà de 1.500.000 €		2,50 %	3,00 %

- HONORAIRES DE LOCATION : Applicables selon barème LOI ALUR en vigueur et type de zone

- HONORAIRES DE CESSON DE BAIL, D'ACTIF ET DE FONDS DE COMMERCE : Calculés sur le montant HT ou HD de l'indemnité, ie l'actif ou du fonds.

De 0 à 22.800 €	Forfait de 1 5000 € HT soit 1 800 € TTC.
De 22.801 € à 150.000 €	10,00 % HT soit 12,00 % TTC.
Au-delà de 150.000 €	6,00 % HT soit 7,20 % TTC.

- HONORAIRES D'EVALUATION ET D'EXPERTISE : Calculés sur la valeur HT ou HD de l'expertise du bien.

L'évaluation correspond à une étude générale du bien avec la remise d'un rapport non justifié
Dans le cadre d'un mandat de vente BMI Cotrimo, l'évaluation est offerte.

Bien compris entre :		EVALUATIONS		EXPERTISES	
0 €	à 500 000 €	200 € HT	240 € TTC	400 € HT	480 € TTC
500 001 €	à 1500 000 €	0,10 % HT	0,12 % TTC	0,20 % HT	0,24 % TTC
1500 001 €	à 3000 000 €	0,08 % HT	0,09 % TTC	0,12 % HT	0,14 % TTC
Au-delà de 3.000.000 €		0,06 % HT	0,07 % TTC	0,10 % HT	0,12 % TTC